



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 avril 2024 à 18 heures 30
Complexe saint Exupéry-salle Tournesol

Présents : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier

Procuration(s) : M. PRICOT Mickael donne pouvoir à M. GUERIN Guy, Mme RIOT Eloise donne pouvoir à Mme CHIROL Avelyne, Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à Mme LANGLOIS Laurence

Absent(s) :

Excusé(s) : M. ANFRYE Bernard, Mme MERCENNE Alexandra, M. POUPARD Yann, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline

Secrétaire de séance : M. VASSE Xavier

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Conseil Municipal du 15 avril 2024

Madame le Maire explique que lors du Conseil Municipal du 15 avril 2024, que le Quorum n'était pas atteint. En application de l'article L2121-17 du code général des Collectivités territoriales disposant que le conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

La séance a été renvoyée au lundi 22 avril 2024 à 18h30. Une nouvelle convocation a été adressé aux membres du Conseil Municipal avec le même ordre du jour. Ce Conseil Municipal peut se tenir sans condition de quorum.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération. Cette dernière concerne l'assurance dommage pour la nouvelle Mairie.

Les membres du Conseil municipal, présents ou représentés, donnent l'autorisation à Madame le Maire d'ajouter la délibération pour l'assurance dommage pour la nouvelle, à l'unanimité.

1- Assurance dommages Mairie

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance dommages de la nouvelle Mairie pour un montant de 39 484.80€ TTC

2- Taxe d'habitation vote du taux

Annule et remplace la délibération 2024-08 du 12/02/2024

- | | |
|---|--------|
| - Taxe foncière bâtie : 18.96% +Taux département : 25,36% | 44.32% |
| - Taxe foncière non bâtie | 19.00% |
| - Taxe d'habitation | 3.21 % |

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De fixer les taux des taxes foncières tels qu'ils sont définis ci-dessus, pour l'année 2024.

3- Communauté Urbaine : Compensation des déchets

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De valider pour 2024, à compter du 1^{er} janvier 2024, la modification de l'attribution de compensation 2024 afférente à la compétence gestion des déchets de Rogerville, dans le cadre de la procédure de révision libre selon le tableau suivant ;

	Montant de l'AC de fonctionnement	AC relatives à la gestion des déchets (pour information)	Modification des AC pour 2024 (1/4)	Montant provisoire 2024 de l'AC de fonctionnement
Rogerville	1 154 406,49€	199 088,00€	49 772,00€	1 204 178,49€

4- Validation des travaux pour classement du terrain de foot

Suite au dernier contrôle de la Fédération de Football, le terrain n'est plus classé T5 PN. De ce fait aucune compétition officielle ne peut plus se dérouler au stade.

Pour que le terrain de foot soit à nouveau aux normes il faut faire les travaux suivants :

- Mise aux normes des buts
- Remplacement des abris touche
- Déplacement de la main courante
- Remplacement des filets pare-ballon

Il a été fait une délibération pour chacun des points ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité

10 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier, par procuration Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise.

2 abstentions : Mme CHIROL Avelyne, M. GUERIN Guy

Décident :

- De valider les différents travaux de mise aux normes pour un montant de 45 574.05€HT
- D'autoriser Madame le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différentes administrations
- D'autoriser Madame le Maire à faire la demande de subvention pour chacune des mises aux normes, auprès de la Fédération de foot.

5- Nomination de l'impasse le long de la Mairie

Nous avons acquis la parcelle de terrain qui longe la Mairie en 2022, il convient de la nommer

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De nommer cette parcelle : Impasse de la Mairie

6- Numérotation des habitations des voies du village

La loi 3DS du 21 février 2022 oblige les communes à alimenter la base de données «adresse.data.gouv» pour le 1^{er} janvier 2024, un report est accordé aux communes de moins de 2000 habitants au 1^{er} juin 2024.

La poste nous propose d'effectuer l'ensemble du travail de numérotation des voies du village, pour un montant de 5 854.40€

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré,

5 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. GUERIN Guy, M. VASSE Xavier, par procuration Mme RIOT Eloise, M. PRICOT Mickaël.

7 abstentions : M. CARPENTIER Ludovic, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, M. JOLY Daniel, Mme FRANCOIS Sylvie, M. FLEURIGAND Cédric, par procuration Mme MERCENNE Alexandra.

Décident :

- De refuser d'autoriser Madame le Maire à procéder à la numérotation de voies du village au mètre linéaire et de confier la mission à La Poste.

7- Clôture le long de la Mairie participation partagée à 50% avec les riverains

Avant de refaire l'enrobé de l'Impasse de la Mairie, qui mènera au parking derrière la Mairie, il est proposé aux riverains dont le terrain jouxte cette dernière, de prendre en charge à 50% l'installation d'une nouvelle clôture. Faire ces travaux maintenant évitera de casser l'enrobé si les riverains venaient à changer leur clôture plus tard.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De valider le principe d'une répartition à 50% du coût de la clôture de la Commune avec les riverains
- De refuser l'installation du portillon pour le riverain qui le demande.

Les riverains pour lesquels le principe d'une répartition à 50% du coût du devis de la clôture a été validée, recevront une facture à leur nom.

8- Construction du garage au restaurant scolaire : validation des travaux

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- De retenir l'entreprise n°1 pour un montant de 40 515.02€TTC, pour la construction du garage au restaurant scolaire.

9- Construction du Skate Park

Il est proposé d'installer un Skate-Park en lieu et place de l'ancien.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré.

11 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, par procuration Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise.

1 abstention : M. VASSE Xavier.

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à faire créer cette installation
- D'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de subventions.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les devis, pour un montant de 79 234.28€HT

Informations

- Tableau des devis en cours

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Nettoyage carburateur engin Honda	Société 1	139.55 €
Location déshumidificateur	Société 1	134.33 €
Produits d'entretien	Société 1	2502.46 €
Entretien Kangoo	Société 1	281.26 €
Entretien Zoé	Société 1	275.57 €
Livraison benne plaquettes de bois	Société 1	3768.00 €
Produits pour travail des jardins	Société 1	2787.62 €
Nettoyage carburateur machine HONDA	Société 1	139.55 €

Entretien Master III	Société 1	962.04 €
Fournitures scolaires classe CM1	Société 1	260.23 €
Fournitures scolaires classe	Société 1	267.86 €
Réparation corde piano école de musique	Société 1	102.00 €
Tampon dateur élection + papier spécial	Société 1	69.60 €
Réparation fuite moteur véhicule Mathieu	Société 1	757.12 €
Poses entrées d'air appartements	Société 1	677.60 €
Arbres divers pour école	Société 1	582.76 €
Création de 2 massifs cour école	Société 1	1572.60 €
Fournitures diverses d'entretien	Société 1	472.0 €
Fournitures administratives mairie	Société 1	1783.80 €
Elagage	Société 1	5952.00 €
Réparation Pneu	Société 1	33.23 €
Végétaux	Société 1	1063.20 €
Ridelles grillagées	Société 1	4200,00 € HT
Béton à froid	Société 1	2304,00 €
Clefs POS barillet	Société 1	202.06 €
Entretien bac dégraisseur restaurant scolaire	Société 1	686.40 €
Pile défibrillateur	Société 1	260.04 €
Chlore cuisine	Société 1	25.58 €

Investissement

Chaufferie école	Société 1	16430.40 €
Chaufferie salle des fêtes	Société 1	7450.80 €
Mise en place régulation chauffage stade	Société 1	13992,00 €
Cheminement Sécurité au grenier de l'école	Société 1	17488,80 €
Store multizone école	Société 1	672.00 €
Menuiseries aluminium Salle des fêtes	Société 1	7412.13 €
Blocs évacuation standard	Société 1	1626.58 €
Raccordement réseau Totem St Ex	Société 1	1411.85 €
Table de repassage + bras d'éclairage	Société 1	5919.36 €
Construction dalle de garage école	Société 1	18 840,00 €
Travaux menuiserie cuisine maison sénior	Société 1	19 180.80 €
Fabrication et pose menuiserie garage	Société 1	16961.67 €

- Le feu d'artifice

Madame le Maire et M. Carpentier, pour les Olympiades, ont validé un montant de 6000€ pour le feu d'artifice.

- Une borne électrique

La Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, propose d'installer une borne de chargement. Cette borne prendra 3 emplacements et se situera sur le parking de la crèche, Aucune charges ne sera à la charge de la Commune.

La séance est levée à 19h56.

Le secrétaire de séance
M. VASSE Xavier




Fait à Rogerville

Madame le Maire
Avelyne CHIROL



Conseil Municipal